





## POSM2A - Profil enseignement

17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme d'agrégation, totalisant 30 crédits, est construit autour de 4 axes qui correspondent à de grands objectifs d'apprentissage :

- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de ses pratiques d'enseignement
- Construire un dispositif d'enseignement
- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de la profession enseignante, et plus spécifiquement en FWB
- Donner cours en situation réelle à des publics variés

○ MAGRE2121	Approche socio-politique des systèmes éducatifs et observation de l'institution scolaire, y inclus les dimensions démocratiques et citoyennes de l'éducation	Géraldine André (supplée Miguel Souto Lopez)	FR [q1+q2] [30h+10h] [3 Crédits] 🌐
○ MAGRE2110	Analyse socio-didactique des dispositifs d'enseignement	Dzifanu Nelize K Tay (supplée Miguel Souto Lopez)	FR [q2] [15h] [2 Crédits] 🌐

### ○ Axe pédagogique

○ MAGRE2108	Compétences numériques	Sandrine Decamps	FR [q1] [15h] [2 Crédits] 🌐
○ MAGRE2113	Didactique des sciences sociales	Sylvie Chiarucci	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ MAGRE2118	Didactique du qualifiant dans les domaines des sciences économiques et des sciences humaines et sociales	Frédéric Bodart	FR [q1] [15h] [2 Crédits] 🌐

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## POSM2A - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de l'AESS sont définies par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Ces conditions d'accès doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Maîtrise de la langue française](#)
- [Inscription en allègement](#)
- [Ouverture aux adultes](#)
- [Procédures d'admission et d'inscription](#)

### Conditions d'accès générales

Conformément à l'article 113 §2. du décret, l'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux étudiant-es qui portent :

- un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française
- ou un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone, en Communauté flamande, ou par l'Ecole royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou un grade académique étranger **reconnu équivalent** en application de ce décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiant-es inscrit-es en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française, peuvent s'inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS). Toutefois, les étudiant-es admis-es en vertu de cette disposition ne pourront être proclamé-es avant d'avoir obtenu le grade académique de master nécessaire.

Vu la réforme de la formation initiale des enseignant-es, ces conditions d'accès seront abrogées pour la rentrée 2025-2026.

### Conditions d'accès spécifiques

#### **Conditions spécifiques d'admission**

Le programme est directement accessible à tout étudiant détenteur d'un master (licence) obtenu auprès de la Communauté française de Belgique :

- en sociologie [120]
- en sciences politiques, orientation générale [60] ou [120]
-

### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Après s'être inscrits auprès du Service des inscriptions (SIC), les étudiants sont tenus de constituer leur programme annuel de l'étudiant (PAE) rapidement via leur bureau virtuel et prendre contact avec le secrétariat au besoin.

> [Inscription et financement](#)

Les étudiants qui souhaitent introduire une demande de **dérogation pour non finançabilité** (email reçu par SIC) doivent envoyer un **mail** au **SAFI** (safi@uclouvain.be) **dans les 7 jours** qui suivent la réception du mail de SIC **ou au plus tard le 30 septembre 16h00** justifiant leur souhait à poursuivre leur cursus et accompagné des éventuels justificatifs.

Gestionnaire du programme: [Valérie Dupont](#)

## Maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur s'il n'a fait la preuve d'une [maîtrise approfondie de la langue française](#).

## Inscription en allègement

Le programme d'agrégation compte 30 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certain-es étudiant-es, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de trente crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant-e et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

## Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Une partie des enseignements est dispensée en horaire décalé. Les cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents parmi lesquels l'étudiant-e choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons:

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

## Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#)



Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative de programme: [Valérie Dupont](#)
- Information pour les futurs étudiants (Nicolas Hurtado de Jesus - tél. +32 (0)65 323 327): [info-mons@uclouvain.be](mailto:info-mons@uclouvain.be)
- Les demandes de dérogation pour non finançabilité (email reçu par SIC) doivent être envoyées par mail au SAFI dans les 7 jours qui suivent la réception du mail de SIC ou au plus tard le 30 septembre 16h00.: [safi@uclouvain.be](mailto:safi@uclouvain.be)